

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

**RÈGLEMENT (UE) N° 351/2012 DE LA COMMISSION**

**du 23 avril 2012**

**mettant en œuvre le règlement (CE) n° 661/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les prescriptions pour la réception par type relatives au montage de systèmes d'avertissement de franchissement de ligne sur les véhicules à moteur**

(JO L 110 du 24.4.2012, p. 18)

abrogé par:

|  | Journal officiel |      |            |
|--|------------------|------|------------|
|  | n°               | page | date       |
| Règlement (UE) 2019/2144 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 | L 325            | 1    | 16.12.2019 |

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:  
<http://data.europa.eu/eli/reg/2012/351/2012-05-14/fra>